



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 73869

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en matière de simplification de l'impôt sur le revenu dans le cadre de la réforme fiscale. L'annonce d'une simplification de l'impôt pour justifier la réduction du nombre de parts ne semble pas réaliste. En effet, la simplification réelle aurait consisté à conserver les tranches d'origine et ainsi conserver la progressivité de l'impôt en abandonnant les niches fiscales. Dans le cadre de la réforme fiscale, on en rajoute de nouvelles ! Il s'agira alors de compenser le déséquilibre fiscal qui va se produire. Si cela doit se traduire par une augmentation d'autres prélèvements fiscaux sur les taxes à la consommation par exemple, on s'éloigne de l'objectif premier de faire bénéficier aux revenus dits bas et moyens la baisse de l'impôt sur le revenu. En conséquence, il lui demande quelles dispositions il compte prendre quant à la répercussion de cette mesure à long terme sur les citoyens.

Texte de la réponse

La réforme de l'impôt sur le revenu couplée à l'amélioration de la prime pour l'emploi (PPE) adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2006 vise à rendre l'impôt plus lisible et à alléger la pression fiscale. Tout d'abord, l'abattement de 20 % dont bénéficiaient notamment les salariés et pensionnés est intégré directement dans les taux du barème progressif de l'impôt sur le revenu, rendant ainsi le taux réel d'imposition plus transparent. Ensuite, le barème de l'impôt sur le revenu comportera moins de tranches, ainsi que des taux simples au lieu des anciens taux avec deux chiffres après la virgule. Outre que ces modifications permettent de rendre l'impôt plus compréhensible pour les redevables, elles vont par ailleurs se traduire par une nouvelle diminution de l'impôt sur le revenu. Les classes moyennes en seront les premières bénéficiaires : plus de 70 % des 3,5 milliards d'euros de baisse d'impôt sur le revenu qui seront restitués aux Français iront aux foyers dont le revenu annuel est compris entre 10 000 et 40 000 euros et ceux qui ont des rémunérations proches du SMIC bénéficieront d'une augmentation très substantielle de la PPE (plus d'un milliard d'euros). Au total, près de 80 % de l'effort global de baisse des impôts bénéficieront directement aux ménages moyens et modestes. Enfin, dans sa décision n° 2005-530 DC du 29 décembre 2005, le Conseil constitutionnel a censuré l'article 78 de la loi de finances pour 2006 instituant un plafonnement de certains avantages fiscaux. Le Gouvernement étudiera, en concertation avec le Parlement, les solutions alternatives qui pourraient être proposées.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73869

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2005, page 8635

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 268